

Décision dans la procédure d'opposition n° 8048

Opposante Harry Winston Ultimate Timepiece SA, 82, rue de Lausanne, 1202 Genève, représenté par Inteltech SA, 2001 Neuchâtel, Marque suisse n° 524 038 «Ocean Z1» contre *Défenderesse Orlov Jewelry Center Mubarakiya* Block 5, Building 2, Shop No. 24, 25, 26, Ground Floor, 15257 Kuwait (pas de représentation), Marque suisse n° 538 884 «OCEAN».

Le 12 juillet 2006, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La défenderesse est exclue de la procédure.
2. L'opposition n° 8048 contre la marque suisse n° 538 884 «OCEAN» est admise.
3. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
4. Il est mis à la charge de la défenderesse le paiement à l'opposante d'une somme de 1800 francs à titre de dépens (y compris 800 fr. à titre de remboursement de la taxe d'opposition).
5. La marque suisse n° 538 884 «OCEAN» sera radiée du registre quand la présente décision sera entrée en force.
6. La présente décision est notifiée aux parties, par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification, devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires. Une copie de la présente décision est à joindre aux mémoires de recours.

12 juillet 2006

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 8048

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	29
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	25.07.2006
Date	
Data	
Seite	6354-6354
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 810

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.
I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.